

UN/E CHEF/FE DE BRIGADE DE TRANQUILITE NOCTURNE (h/f)

Réf : CY/22/02/CHEFBTN/AJ

Ville de 65 000 habitants disposant d'une qualité de vie et d'une offre riche de services au public, Cergy est située à une trentaine de kilomètres de Paris (RER A, SNCF, A15...), aux portes du Parc naturel du Vexin. Elle constitue un pôle économique et administratif majeur du territoire, avec une attractivité culturelle et étudiante forte.

Au sein de la Direction de la police municipale, et placé/e sous l'autorité du Chef de Service de la Cellule de Commandement et de Conduite Opérationnelle, le/la chef/fe de la brigade de tranquillité nocturne est responsable de l'encadrement opérationnel des effectifs mis sous son commandement et garant du bon fonctionnement de l'unité de proximité. Il/elle fait appliquer les pouvoirs de Police du Maire dans le cadre d'une police de proximité axée sur la prévention et l'anticipation des problématiques.

MISSIONS

Commandement des interventions de la Brigade de Tranquillité Nocturne

- Transmettre, lors de la prise de service journalière, les consignes spécifiques et affecter les missions,
- Analyser la situation, établir le rôle de chacun des Policiers Municipaux et coordonner leur intervention,
- Assurer la liaison et coordonner la communication entre Policiers Municipaux, au sein de la chaîne de commandement, avec les autres intervenants et unités,
- Contrôler et faire appliquer les règles et consignes relatives à la sécurité en intervention,
- Contrôler et faire appliquer les notes de services, fiches missions et fiches actions réflexes,
- Rendre compte à l'échelon hiérarchique supérieur et relayer les ordres de conduite,
- Superviser et/ou rédiger les écrits professionnels liés à l'intervention et les transmettre sous couvert de la voie hiérarchique,
- Etablir un bilan statistique mensuel de l'activité de la brigade de Tranquillité Nocturne,
- Mettre en place des briefings et débriefings, en prise et fin de service, lors des interventions et des manifestations.

Veille et prévention en matière du maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre,
- Identifier, évaluer et proposer des actions pour résoudre les problématiques de sécurité,
- Organiser, effectuer des missions d'îlotage en soirée et de nuit,
- Intervenir sur les troubles à la tranquillité publique (nuisances sonores, rassemblements...).

Constater, qualifier et relever les infractions

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats,
- Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus,
- Se coordonner avec les services de l'État ou autres intervenants de la sécurité,
- Rendre compte de tous crimes, délits et contraventions.

Respect et exécution des procédures liées au bon fonctionnement de la direction

- Respecter le code de déontologie et le CSI (Code de la Sécurité Intérieur),
- Respecter les consignes de la hiérarchie, notes de services, fiches missions et rendre compte de leur application ou non-exécution.

Rédaction et transmission d'écrits professionnels

- Rendre compte à l'autorité, par écrit ou par oral, des événements survenus pendant le service et des dispositions prises,
- Rédiger des procédures, rapports et procès-verbaux,
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

Accueil et relation avec le public

- Ecouter, accompagner et porter assistance à tous personnes en difficultés,
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population nocturne.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Horaires :**

Cycle de travail sur 2 semaines (4 jours sur la première semaine et 3 jours sur la deuxième), hors dimanche.

Contraintes spécifiques :

Patrouilles pédestres et véhiculées par tous les temps, horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service.

Port des EPI (Equipement de Protection Individuel) et de la tenue obligatoire.

Equipement de protection individuel : Gilet pare-balles, caméra piéton, casque, armement de catégorie B (PIE et GAIL) et D.

Permis B obligatoire.

PROFIL

Titulaire de la fonction publique sur un grade de la filière police municipale (catégorie B ou C), vous maîtrisez le cadre d'intervention des gardiens de Police Municipale et connaissez les pouvoirs de police du Maire, les lois et réglementations inhérentes à vos missions. Vous avez déjà une expérience similaire de travail de nuit et d'encadrement de brigade.

Manager confirmé/e, vous savez gérer les conflits et transmettre votre expertise et votre savoir. Le respect des règles et des procédures, la connaissance des techniques d'intervention, la maîtrise de l'outil informatique et des écrits professionnels, le sens du service public, la capacité à analyser une situation et à rendre compte ainsi que de réelles capacités relationnelles et de communication sont également attendus.

La maîtrise de soi, l'esprit d'équipe, la loyauté, l'impartialité, la rigueur, le sens de l'organisation et la discrétion devront venir compléter votre profil.

Date limite de dépôt des candidatures le 28 février 2022.

Tous les postes de la ville de Cergy sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation) sous la référence CY/22/02/CHEFBTN/AJ à l'attention de M. le Maire, soit :

> sur le site de la ville : <https://www.cergy.fr/votre-mairie/cergy-recrute/>

> par mail : emploi.recrutement@cergy.fr

> par courrier : Hôtel de Ville de Cergy – Direction des Ressources Humaines –
3 place Olympe de Gouges – BP 48000 Cergy – 95801 Cergy-
Pontoise cedex

www.cergy.fr



villedecergy

